

Un chèque réussite de 200 € pour les sixièmes

200 € de bons d'achat pour acheter des fournitures scolaires, c'est ce que propose le Département aux collégiens entrant en sixième dans un collège public du département de Seine-St-Denis. Les demandes pour l'année scolaire 2020-2021 ont démarré le 18 juin et se poursuivent jusqu'au 11 octobre 2020

Constitué de 10 bons d'achat, ce chéquier est uniquement destiné à l'achat de biens scolaires. Il permettra aux familles d'assumer une partie des dépenses liées à l'entrée au collège.

Les bons d'achat sont acceptés dans les commerces partenaires jusqu'au 7 décembre 2020. La liste des commerçants partenaires est disponible sur la plateforme de chèque réussite.

Comment faire la demande ?

Pour faire la demande, rendez-vous sur la [plateforme de Chèque réussite](#) dès maintenant et avant le 11 octobre 2020.

Créez un compte parents puis faites la demande pour l'enfant concerné en joignant un justificatif de domicile.

Après vérification des listes d'inscription dans un collège public de la Seine-Saint-Denis, la demande est validée et le chéquier remis.

Plus d'infos : seinesaintdenis.fr

Publié le 22 juin 2020